

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

Investir dans des entreprises respectueuses des enjeux de demain

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 9
au sens de la réglementation SFDR

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

- Un Fonds ISR actions zone euro, éligible au PEA.
- Pour chercher à contribuer positivement à l'avenir de la planète.
- Pour participer aux financements d'entreprises investies dans les enjeux du développement durable.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
voir définitions page 5

INVESTIR DANS LES MOTEURS STRUCTURELS DE CROISSANCE

Le fonds sélectionne des entreprises dont au moins 25% de l'activité⁽¹⁾ (part du chiffre d'affaires et/ou de l'excédent brut d'exploitation) et/ou la recherche et le développement sont liés aux domaines suivants :

- efficacité énergétique ;
- gestion des ressources et des déchets ;
- énergies renouvelables ;
- santé ou nutrition ;
- services à la personne ou éducation ;
- testing, inspection et certification.

Le fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% minimum de son actif net aux marchés des actions des pays de la zone euro. Il est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en titre éligible au PEA.

⁽¹⁾ A l'exception de certains cas, mentionnés dans le prospectus du fonds.

UNE GESTION DISCRÉTIONNAIRE, FONDÉE SUR DES THÈMES DE PRÉOCCUPATION UNIVERSELS

Le développement durable est un thème universel où la responsabilité incombe à chacun. Les sociétés sélectionnées dans le portefeuille sont, selon Ecofi Investissements, jugées innovantes et dotées de projets d'avenir qui répondent aux problématiques de demain.

Le gérant du fonds sélectionne des valeurs en se basant sur des convictions fortes et une vision stratégique de long terme.

Son choix se porte sur leur capacité à générer une croissance durable respectueuse des ressources de notre planète et consciente de la mutation des modes de production et de consommation responsables.

INVESTIR DANS ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES

Avec Ecofi Trajectoires Durables vous participez à la construction d'une économie pérenne.

Avec Ecofi Trajectoires Durables, vous profitez d'une longue expérience des équipes d'Ecofi Investissements en matière ESG.

Avec Ecofi Trajectoires Durables, vous êtes acteur de la transformation du monde de demain et participer aux financements d'entreprises actives pour l'avenir des générations futures.

POINT D'ATTENTION : Ecofi Trajectoires Durables permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter la **durée de placement recommandée de 5 ans minimum**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Ecofi Investissements.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

1 Sélection de l'univers d'investissement

- Univers initial : 60% minimum zone Euro
- Filtres quantitatifs : pourcentage du chiffre d'affaires ou de la Recherche & développement sur les 6 thématiques du fonds
- Filtre ISR :
 - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, pétrole, pesticides) et des paradis fiscaux ;
 - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Moody's ESG Solutions) et selon la méthodologie I-Score (disponible sur www.ecofi.fr) ;
 - Gestion des sociétés controversées.

2 Notation des valeurs

Critères de notation

- Analyse fondamentale pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : ratios financiers, business-model, qualité de la technologie, positionnement concurrentiel, perspectives de croissance, qualité du management, R&D.

3 Construction du portefeuille global

Elle dépend :

- de la note établie à partir de l'analyse financière fondamentale ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché/secteur.

Pour plus de détails sur le processus d'investissement, se référer au prospectus du Fonds disponible sur www.ecofi.fr

PROFIL DE RISQUE

Ecofi Trajectoires Durables n'est pas garanti, il **existe un risque de perte en capital**. Le Fonds est soumis aux risques suivants : gestion discrétionnaire, action, taux, juridique, de contrepartie, de durabilité, risques liés à la gestion des garanties, risque de change, spécialisation, risques liés à l'investissement dans les petites capitalisations. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès d'Ecofi Investissements sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 4 **5** 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

OBJECTIF DE GESTION

De classification « actions des pays de la zone Euro », le FCP, géré sur le thème du développement durable et selon une approche ISR, a pour objectif d'offrir, **sur un horizon de cinq ans**, une performance nette de frais supérieure à celle de l'Euro Stoxx.

La gestion du FCP ne vise pas à répliquer cet indice.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondée sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

Part C	
Société de gestion	Ecofi Investissements
Nature juridique	FCP de droit français
Classification	Néant
Date de création	13/09/2005
Nourricier	Non
Durée de placement recommandée	5 ans minimum
Devise de référence	Euro
Risque de perte en capital	Oui
Indicateur de référence (à postériori)	L'indicateur de comparaison a posteriori du fonds est le suivant : Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes nets réinvestis). Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion du FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis), représentatif du marché des plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro. L'indice Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) est relatif aux plus grandes capitalisations de la zone Euro. Cet indice, composé d'environ 300 sociétés, est uniquement pondéré sur le flottant et non pas sur la capitalisation boursière. Le code Bloomberg est : SXXT. L'indice est établi par la société STOXX et est disponible sur le site www.stoxx.com . L'indicateur de comparaison n'a pas vocation à être aligné avec les ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Classification SFDR	Article 9
Proportion minimale :	
- d'alignement à la taxonomie	0%
- d'investissements durables	90 %
Code ISIN	FR0010214213
Éligibilité	Plan d'Epargne en Actions, Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE
Frais d'entrée ⁽¹⁾ maximum	2% maximum acquis au distributeur
Frais de sortie ⁽¹⁾	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. > dont rétrocession au réseau distributeur : 1,32%
Coûts de transaction	0,55 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.
Commission de surperformance	Néant
Modalités de souscription et de rachat	Millième de part, cours inconnu
Souscription minimale initiale	Une part
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	11h30
Indicateur Synthétique de Risque ⁽²⁾	1 2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur les sites <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010214213/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur les sites <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010214213/detail>

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ecofi Investissements. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ecofi Investissements à partir de sources qu'elle estime fiables. Ecofi Investissements se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ecofi Investissements ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant <https://www.ecofi.fr>.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, rédigé en juillet 2023.

Ecofi Trajectoires Durables est un OPC géré par Ecofi Investissements.

Ecofi Investissements, entreprise à mission. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Paris - APE 66.30Z

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.